

12 juin 1872

Currier
DeCosmos
Fortin
Gray
Heath
Holton
Killam
Langlois
McDonald (Lunenbourg)
McDougall (Lanark-Nord)
Morris
O'Connor
Pickard
Robitaille
Ryan (Montréal-Ouest)
Shanly
Smith (Selkirk)
Stephenson
Tilley
Tupper
Wright (York-Ouest) — 53

Daoust
Delorme (Saint-Hyacinthe)
Grant
Harrison
Hincks (sir Francis)
Houghton
Langevin
Macdonald (sir John A.)
Mackenzie
McDougall (Trois-Rivières)
Nathan
Pâquet
Ray
Ross (Wellington Centre)
Schultz
Simard
Snider
Street
Tourangeau
Webb

CONTRE

Anglin
Bellerose
Gaucher
Grover
Keeler
Lawson
Masson (Soulanges)
Perry
Ross (Dundas)
Scriven
White (Hastings-Est) — 21

Députés
Baker
Bowell
Gaudet
Jones (Leeds-Nord et Grenville-Nord)
Lapum
McDonald (Middlesex-Ouest)
Munroe
Ross (Champlain)
Ross (Prince-Édouard)
Thompson (Ontario-Nord)

L'hon. M. CHAUVEAU propose le remboursement de l'honoraire payé sur un bill privé par J. E. Archer. La motion est adoptée.

* * *

INSTRUCTIONS DONNÉES AU JUGE F. G. JOHNSON

M. SCHULTZ fait remarquer que les instructions données au juge Johnson au sujet des revendications de Manitoba n'incluaient pas celles d'un groupe de personnes ayant droit à une indemnisation du gouvernement. Il propose donc : « Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre certaines réclamations de la part de ceux qui ont souffert de la rébellion de la Rivière-Rouge, et qui n'étaient pas comprises dans les instructions données au juge Johnson, soient prises en considération dans le but de les indemniser. » Il fait valoir que les instructions données au juge Johnson ne portaient que sur les demandes d'indemnisation pour les pertes de propriété et l'emprisonnement, et qu'il y a bien d'autres réclamations légitimes outre celles-là. Les prisonniers ont presque tous perdu une année de travail et certains sont restés en mauvaise santé. Il y a aussi les revendications légitimes de la population métisse à qui la rébellion a fait subir des pertes. Il souhaite porter la question à l'attention du gouvernement.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD dit que la motion du député est en quelque sorte irrecevable, mais qu'étant donné son importance, il serait mal avisé d'insister davantage pour le moment. Comme la motion a été présentée avant les avis au gouvernement, ce dernier étudiera la question en temps et lieu et, si l'on se rend compte que des revendications légitimes ont été oubliées, le gouvernement sera obligé de les examiner. Il pense que cette réponse devrait satisfaire le député et, comme il a maintenant attiré l'attention de la Chambre sur la question, il devrait retirer sa motion.

M. SCHULTZ répond que, compte tenu de cette assurance du ministre de la Justice (l'hon. sir John A. Macdonald), il retire la motion.

* * *

RAPPORTS

L'hon. M. TUPPER présente le rapport du Surintendant général des Affaires indiennes ainsi qu'un rapport concernant les observations météorologiques.

L'hon. M. LANGEVIN présente un rapport des explorateurs et des ingénieurs au sujet des divisions C. D. et E. de l'exploration du Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

* * *

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

M. MUNROE, avant l'appel de l'ordre du jour, demande au président du Comité de l'agriculture si ce dernier a l'intention de rédiger un rapport. Il considère la présentation d'un tel rapport comme très importante pour les intérêts des agriculteurs du pays. Il est tout à fait convaincu qu'il faut protéger les intérêts des agriculteurs. Ceux-ci méritent une telle protection et il espère que tous les renseignements recueillis sur la question seront présentés à la Chambre.

L'hon. M. MACKENZIE objecte que le député entame un débat sur le sujet. Il pose une question et il devrait s'en tenir à cela.

M. JONES (Leeds-Nord et Grenville-Nord), le président du Comité, explique que les membres n'ont pas pu présenter de rapport parce que les réponses à leurs questions ne leur sont parvenues que depuis deux ou trois jours et que maintenant on ne peut avoir le quorum au Comité.

* * *

APPEL DANS LES CAUSES CRIMINELLES

M. HARRISON propose la deuxième lecture du bill pour étendre le droit d'appel dans les causes criminelles. Il fait valoir qu'on a grand besoin de légiférer sur cette question; il pense que, vu